

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

- 1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE: VILLE de MURET 31600
- 2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE : Monsieur le MAIRE
- 3. OBJET de la CONSULTATION : TRAVAUX de MISE EN SECURITE du Parc Jean JAURES et de l'ESPACE VERT RUE DE BOURGOGNE (lotissement les BAYLACS) Travaux d'élagage, enlèvement du bois mort, réduction de couronne, coupe d'éclaircie.

Visite du site obligatoire - contact Didier BLANC: 06 22 38 84 31 -

- 4. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Article 28 CMP) MAPA n° 2011/080 S
- 5. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : (Voir R.C.)

Agrément des Candidatures sous réserve de :

- régularité de la situation administrative, fiscale et sociale, y compris assurances (R.C et R.P en cours de validité)
- capacités techniques et financières expérience et compétences professionnelles (humaines moyens matériels et références)

Offres:

- Prix (50%)
- Valeur technique (50%):
 - Moyens humains et techniques affectés à cette tâche (5 points)
 - Méthodologie d'interventions (7 points)
 - Planning (5 points)
 - Objectifs de développement durable : mesures d'évacuation des déchets recyclage (3 points)
- 6. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques : si groupement, il sera solidaire
- 7. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 8. Délais : travaux réalisés avant fin janvier 2012
- **9. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandats administratifs en 30 Jours maximum Budget Principal Ville (fonds propres) section fonctionnement.
- 10. Retrait du Dossier de Consultation :
 - → Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 0561519541 –
 - → Retrait sur le site : https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/
- **11.** <u>Instance chargée des procédures de recours :</u> Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tel : 05-62-73-57-57, télécopieur : 05-62-73-57-40.

12. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
- 13. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : LUNDI 19 DECEMBRE 2011 10 Heures
- 14. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : 6 Décembre 2011-